



2024

# Supplément sur la transparence ESG

Société canadienne des postes



# Table des matières

À propos du présent rapport	3
Postes Canada – Notre entreprise	4
Pratiques responsables	5
Responsabilité environnementale	9
Personnes et culture	12
Répercussions socioéconomiques	15
Index des normes de la Global Reporting Initiative	16
Index des normes du Sustainability Accounting Standards Board	25





# À propos du présent rapport

Postes Canada s'engage à produire en temps utile et de manière transparente des rapports sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La divulgation de renseignements clairs et complets sur le rendement ESG de l'entreprise favorise la responsabilisation, la confiance et la prise de décisions éclairées. Ce Supplément sur la transparence ESG vise à fournir un aperçu consolidé du rendement de Postes Canada à ce chapitre. Les données sur le rendement présentées sont abordées plus en détail dans le [Rapport sur le développement durable 2024](#). Le présent document doit être lu conjointement avec le Rapport sur le développement durable; il ne le remplace pas.

## Portée

En tant que société d'État fédérale, Postes Canada rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Transformation du gouvernement, des Services publics et de l'Approvisionnement<sup>1</sup>, et son unique actionnaire est le gouvernement du Canada. L'entreprise dessert toutes les adresses du pays et son siège social est à Ottawa, en Ontario. Les renseignements et les données fournis dans ce rapport ne concernent que le secteur Postes Canada du Groupe d'entreprises de Postes Canada. Nous publions notre Rapport sur le développement durable tous les ans. À moins d'indication contraire, les données qui y figurent visent nos activités du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre pour les

1. En date du 14 mars 2025.

années indiquées. Tous les montants déclarés sont en dollars canadiens et les calculs sont fondés sur les protocoles de la Global Reporting Initiative (GRI), dans la mesure du possible.

## Cadres en matière d'ESG

Le Rapport sur le développement durable et le Supplément sur la transparence ESG 2024 de Postes Canada se conforment aux protocoles de la Global Reporting Initiative (GRI). Des renseignements sur des indicateurs précis sont présentés dans la section [Index des normes de la GRI](#). Le Rapport sur le développement durable et le Supplément sur la transparence ESG 2024 intègrent également les normes du secteur du fret aérien et de la logistique du Sustainable Accounting Standards Board (SASB) dont la divulgation est pertinente pour Postes Canada, tel qu'il est indiqué dans la section [Index du SASB](#).

## Assurance externe

Une tierce partie a fourni une assurance limitée pour les indicateurs de rendement clés suivants :

### Pratiques responsables

- Pourcentage des dépenses d'approvisionnement directes ou indirectes (niveau 2) admissibles auprès de fournisseurs autochtones
- Pourcentage des dépenses d'approvisionnement directes admissibles auprès de PME et d'entreprises certifiées B Corp
- Pourcentage des dépenses d'approvisionnement directes admissibles auprès de fournisseurs issus de la diversité

- Pourcentage des dépenses d'approvisionnement directes admissibles auprès de fournisseurs dont l'entreprise appartient à des personnes ayant un handicap
- Pourcentage des dépenses d'approvisionnement directes admissibles auprès de fournisseurs ayant un objectif fondé sur la science approuvé ou un engagement à l'égard d'un objectif fondé sur la science
- Pourcentage des membres du Conseil d'administration qui sont des femmes

### Responsabilité environnementale

- Émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1
- Émissions de GES de portée 2 (en fonction de l'emplacement et en fonction du marché)
- Émissions de GES de portée 3 (catégories 1, 2, 3, 4, 6 et 7)
- Consommation énergétique des immeubles et du parc de véhicules, par type d'énergie
- Pourcentage de la consommation d'électricité provenant de sources non émettrices
- Poids des produits d'emballage vendus à la clientèle de Postes Canada
- Pourcentage de matières recyclées dans les produits d'emballage vendus à la clientèle de Postes Canada

→ Consultez le [rapport d'assurance limitée](#) et le [Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre](#) pour en savoir plus.



# Postes Canada – Notre entreprise

En tant que service postal du pays, Postes Canada est la seule entreprise de livraison à avoir le réseau nécessaire et la volonté de servir l'ensemble de la population canadienne. Forte d'un vaste réseau d'exploitation qui nécessite un énorme travail de coordination entre les activités de levée, de traitement, de transport et de livraison, elle a desservi **17,6 millions d'adresses** canadiennes en 2024, en plus de **traiter 6,4 milliards d'articles** de courrier, de colis et de messages, et de trier et livrer en moyenne **25,3 millions d'articles par jour**.

Notre réseau comprend **22 établissements de traitement du courrier**, **447 postes de facteurs** et **1,7 million de cases postales**. Nous exploitons également **5 716 bureaux de poste** appartenant à la Société ou gérés par des concessionnaires agréés. Nous exploitons plus de **15 300 véhicules** qui desservent **23 247 boîtes aux lettres publiques** et **222 765 emplacements de boîtes postales communautaires**.





# Pratiques responsables

Le tableau suivant présente les résultats de nos principales mesures de pratiques responsables de 2022 à 2024.

Indicateur	Mesure	2022	2023	2024
Performance économique	Revenus (en millions de dollars)	7 182 \$	6 942 \$	<b>6 142 \$</b>
	Revenus liés à l'économie durable (en millions de dollars) <sup>1</sup>	17,3 \$	66,5 \$	<b>57,5 \$</b>
Rémunération de la haute direction	Ratio de rémunération du PDG par rapport à la rémunération du personnel <sup>2</sup>	10,7	9,9	<b>10,2</b>
Structure et composition de la gouvernance	Nombre total de membres du Conseil d'administration	10	11	<b>10</b>
	Nombre de membres indépendant(e)s au sein du Conseil d'administration	9	10	<b>9</b>
	Pourcentage des membres du Conseil d'administration qui sont des femmes <sup>3</sup>	40 %	50 %	<b>40 %</b>
	Nombre d'Autochtones au sein du Conseil d'administration	0	1	<b>1</b>
	Nombre de membres du Conseil s'identifiant comme faisant partie d'une minorité visible	1	1	<b>0</b>
	Nombre de membres du Conseil s'identifiant comme étant une personne en situation de handicap	0	0	<b>0</b>
Divulgence d'actes répréhensibles	Nombre de rapports reçus	293	130	<b>150</b>
Droits de la personne	Plaintes officielles liées aux droits de la personne	34	24	<b>32</b>
	Plaintes internes liées aux droits de la personne	47	29	<b>21</b>
	Plaintes préventives liées aux droits de la personne	269	138	<b>99</b>
	Nombre total de plaintes liées aux droits de la personne	350	191	<b>152</b>
Conformité et comportement anticoncurrentiel	Nombre de décisions de la cour ou du tribunal contre Postes Canada relativement à un comportement anticoncurrentiel	0	0	<b>0</b>
	Amendes importantes liées au non-respect des lois et des règlements	0	0	<b>0</b>
Programmes de politique publique	Nombre d'articles livrés gratuitement à des personnes aveugles ou partiellement voyantes	730 000	671 000	<b>586 964</b>
	Nombre d'envois de documents de bibliothèque expédiés aux tarifs d'affranchissement réduits	861 000	942 000	<b>882 052</b>
Plaintes liées aux langues officielles	Nombre total de plaintes liées aux langues officielles	41	28	<b>32</b>

1. Les revenus liés à l'économie durable concernent les emballages durables, le chargement des véhicules électriques et l'utilisation de véhicules hybrides électriques ou rechargeables.

2. Ratio de la rémunération maximale des premiers dirigeants de sociétés d'État, y compris la rémunération conditionnelle, par rapport à la rémunération moyenne du personnel, y compris les avantages.

3. Selon l'auto-identification.



Indicateur	Mesure	2022	2023	2024
Atteintes à la vie privée de la clientèle et plaintes	Nombre total de plaintes fondées reçues concernant des atteintes à la vie privée de la clientèle par des tiers	0	7	2
	Nombre total de plaintes fondées reçues concernant des atteintes à la vie privée de la clientèle de la part d'organismes de réglementation	0	1	0
	Nombre total de fuites, de vols ou de pertes de données sur la clientèle	6	3	2
Sécurité du courrier	Nombre d'inspections d'installations postales	277	153	254
	Nombre de séances de sensibilisation sur la sécurité du courrier pour le personnel de première ligne, les entrepreneurs et le grand public	1 118	1 070	1 241
Demandes d'accès à l'information et plaintes	Nombre total de demandes d'accès à l'information	71	83	55
	Nombre total de plaintes reçues concernant les demandes d'accès à l'information	12	7	14
	Nombre total de plaintes fondées reçues concernant les demandes d'accès à l'information	0	0	3
Investissement responsable	Investissements du Régime de retraite de Postes Canada (volet à prestations déterminées) en énergie renouvelable et en stockage d'énergie (en millions de dollars)	277 \$	305 \$	409 \$



## Approvisionnement responsable

Le tableau suivant présente les résultats liés à la proportion de nos dépenses d'approvisionnement pour chacune de nos principales priorités de 2022 à 2024.

Indicateur	Mesure <sup>1</sup>	2022	2023	2024
Réduction des émissions dans notre chaîne d'approvisionnement	Pourcentage des dépenses d'approvisionnement directes admissibles auprès de fournisseurs ayant un objectif fondé sur la science approuvé <sup>2</sup>	15,7 %	18,9 %	<b>21,6 %</b>
	Pourcentage des dépenses d'approvisionnement directes admissibles auprès de fournisseurs ayant un engagement à l'égard d'un objectif fondé sur la science <sup>2</sup>	20,4 %	26,0 %	<b>21,9 %</b>
	Pourcentage total des dépenses d'approvisionnement directes admissibles auprès de fournisseurs ayant un objectif fondé sur la science approuvé ou un engagement à l'égard d'un objectif fondé sur la science	36,1 %	44,9 %	<b>43,5 %</b>
Soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises certifiées B Corp	Pourcentage des dépenses d'approvisionnement directes admissibles auprès de petites et moyennes entreprises et d'entreprises certifiées B Corp <sup>3</sup>	<b>40,6 %</b>	<b>40,3 %</b>	<b>40,4 %</b>
	Variation annuelle des dépenses admissibles auprès de PME et d'entreprises certifiées B Corp	8,4 %	8,7 %	<b>-14,5 %</b>

1. Les dépenses d'approvisionnement admissibles pour tous les indicateurs d'approvisionnement correspondent aux paiements versés annuellement à des tierces parties et excluent les paiements aux filiales de Postes Canada, les paiements aux entités gouvernementales, les paiements versés en remplacement d'impôts municipaux, les transferts de cotisations syndicales aux unités de négociation, les règlements de poursuites, les paiements à la succession du personnel, les paiements au titre des retenues à la source du personnel, les paiements de soutien familial, les paiements pour garde de titres liés aux placements, les contributions à des œuvres de bienfaisance, les transferts à d'autres services postaux et associations postales, les paiements de services publics, les paiements de loyers, les paiements aux particuliers de moins de 10 000 \$ et les paiements effectués par le personnel au moyen de cartes de crédit de la Société et de cartes d'essence. En raison de la cession d'Innovaposte en 2024, les dépenses liées aux TI ont également été exclues de tous les indicateurs. Nous comptons inclure ces fournisseurs dans les indicateurs d'approvisionnement au cours des prochaines années, à mesure que nous élaborons notre stratégie d'engagement. Les dépenses d'approvisionnement admissibles pour les indicateurs d'approvisionnement relatifs aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux entreprises certifiées B Corp, à la diversité, à l'accessibilité et aux Autochtones excluent également les paiements aux fournisseurs qui ne relèvent pas directement de l'équipe Gestion de l'approvisionnement de Postes Canada (achats effectués sans demande de proposition officielle et/ou lorsque l'autorité contractante occupe une fonction externe à la Gestion de l'approvisionnement, comme les services bancaires, les ressources humaines et les services juridiques), les paiements aux fournisseurs d'équipement d'origine (FEO) et les dépenses individuelles de faible valeur. Les dépenses d'approvisionnement admissibles pour l'indicateur relatif aux Autochtones excluent par ailleurs les paiements aux fournisseurs à l'extérieur du Canada.
2. Pour l'indicateur d'approvisionnement relatif aux objectifs fondés sur la science, les fournisseurs ayant un engagement à l'égard d'un objectif fondé sur la science correspondent aux fournisseurs qui se sont engagés, en leur nom propre ou en celui de leur organisation mère, à établir un objectif de carboneutralité ou à court terme fondé sur la science et à le faire valider, ce qui est déterminé à l'aide du tableau de bord des objectifs du site Web de la Science Based Targets initiative (SBTi), du site Web du fournisseur ou des rapports accessibles au public, ou des informations présentées sur une base volontaire par le fournisseur dans sa plus récente réponse à notre sondage annuel auprès des fournisseurs. Le pourcentage des dépenses d'approvisionnement admissibles auprès de fournisseurs qui ont communiqué en privé leur engagement à Postes Canada représente 15,7 %. Les fournisseurs ayant un objectif fondé sur la science approuvé correspondent aux fournisseurs qui ont établi, en leur nom propre ou en celui de leur organisation mère, un objectif fondé sur la science validé en matière de carboneutralité ou à court terme dans le tableau de bord des objectifs publié sur le site Web de la SBTi.
3. Pour l'indicateur d'approvisionnement relatif aux PME et aux entreprises certifiées B Corp, les petites et moyennes entreprises correspondent aux fournisseurs ou aux organisations mères des fournisseurs qui emploient moins de 500 personnes, information volontairement présentée par les fournisseurs dans leur plus récente réponse à notre sondage annuel auprès des fournisseurs ou, lorsqu'un fournisseur n'a pas répondu au sondage, déterminée par Postes Canada à l'aide de sites Web fournissant des renseignements sur le marché. Les entreprises certifiées B Corp correspondent aux fournisseurs certifiés sur le site Web du mouvement B Corp. Lorsqu'un fournisseur est à la fois une PME et une entreprise certifiée B Corp, les dépenses liées à ce fournisseur ne sont incluses qu'une seule fois.



Indicateur	Mesure <sup>1</sup>	2022	2023	2024
Diversité des fournisseurs	Pourcentage des dépenses d'approvisionnement directes admissibles auprès de fournisseurs issus de la diversité <sup>2</sup>	13,9 %	20,8 %	24,4 %
	Variation annuelle des dépenses auprès de fournisseurs issus de la diversité	15,0 %	63,8 %	0,2 %
Accessibilité	Pourcentage des dépenses d'approvisionnement directes admissibles auprès de fournisseurs dont l'entreprise appartient à des personnes vivant avec un handicap <sup>2</sup>	0,05 %	0,06 %	0,04 %
	Variation annuelle des dépenses auprès de fournisseurs dont l'entreprise appartient à des personnes vivant avec un handicap	9,3 %	33,2 %	-41,9 %
Approvisionnement auprès des Autochtones	Pourcentage des dépenses d'approvisionnement directes ou indirectes admissibles auprès de fournisseurs autochtones <sup>2</sup>	3,7 %	4,1 %	4,3 %

1. Les dépenses d'approvisionnement admissibles pour tous les indicateurs d'approvisionnement correspondent aux paiements versés annuellement à des tierces parties et excluent les paiements aux filiales de Postes Canada, les paiements aux entités gouvernementales, les paiements versés en remplacement d'impôts municipaux, les transferts de cotisations syndicales aux unités de négociation, les règlements de poursuites, les paiements à la succession du personnel, les paiements au titre des retenues à la source du personnel, les paiements de soutien familial, les paiements pour garde de titres liés aux placements, les contributions à des œuvres de bienfaisance, les transferts à d'autres services postaux et associations postales, les paiements de services publics, les paiements de loyers, les paiements aux particuliers de moins de 10 000 \$ et les paiements effectués par le personnel au moyen de cartes de crédit de la Société et de cartes d'essence. En raison de la cession d'Innovaposte en 2024, les dépenses liées aux TI ont également été exclues de tous les indicateurs. Nous comptons inclure ces fournisseurs dans les indicateurs d'approvisionnement au cours des prochaines années, à mesure que nous élaborons notre stratégie d'engagement. Les dépenses d'approvisionnement admissibles pour les indicateurs d'approvisionnement relatifs aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux entreprises certifiées B Corp, à la diversité, à l'accessibilité et aux Autochtones excluent également les paiements aux fournisseurs qui ne relèvent pas directement de l'équipe Gestion de l'approvisionnement de Postes Canada (achats effectués sans demande de proposition officielle et/ou lorsque l'autorité contractante occupe une fonction externe à la Gestion de l'approvisionnement, comme les services bancaires, les ressources humaines et les services juridiques), les paiements aux fournisseurs d'équipement d'origine (FEO) et les dépenses individuelles de faible valeur. Les dépenses d'approvisionnement admissibles pour l'indicateur relatif aux Autochtones excluent par ailleurs les paiements aux fournisseurs à l'extérieur du Canada.
2. L'indicateur d'approvisionnement relatif à la diversité rend compte des fournisseurs qui sont détenus majoritairement par des femmes, des membres de minorités visibles, des personnes vivant avec un handicap, des personnes 2ELGBTQIA+, des anciens combattants ou une combinaison de ces groupes issus de la diversité, à l'exception des fournisseurs appartenant majoritairement à des Autochtones (Premières Nations, Inuit ou Métis). Lorsqu'un fournisseur appartient à plusieurs groupes issus de la diversité, les dépenses liées à ce fournisseur ne sont incluses qu'une seule fois. Pour les indicateurs d'approvisionnement relatifs à la diversité, à l'accessibilité et aux Autochtones, la catégorie applicable est fondée sur l'autodéclaration effectuée sur une base volontaire par le fournisseur dans sa plus récente réponse à notre sondage annuel auprès des fournisseurs ou déterminée par Postes Canada à l'aide du site Web du fournisseur ou des répertoires ou certifications d'entreprises autochtones et promouvant la diversité. L'indicateur d'approvisionnement auprès des Autochtones comprend également les dépenses signalées par les fournisseurs non autochtones auprès de sous-traitants autochtones, qui représentent les dépenses indirectes (niveau 2) de Postes Canada. La valeur monétaire des dépenses des fournisseurs auprès de sous-traitants et de fournisseurs autochtones pour le travail effectué pour Postes Canada et le pourcentage du revenu total des fournisseurs provenant de sous-traitants autochtones sont présentées sur une base volontaire par les fournisseurs dans leur plus récente réponse à notre sondage annuel auprès des fournisseurs. Si la valeur monétaire des dépenses d'un fournisseur auprès de sous-traitants autochtones pour du travail effectué pour Postes Canada n'est pas disponible pour la période visée par le rapport, elle est estimée soit en utilisant le ratio des dépenses du fournisseur auprès des sous-traitants autochtones par rapport aux dépenses de Postes Canada auprès du fournisseur pendant les années passées, soit en multipliant les dépenses de Postes Canada auprès du fournisseur par le pourcentage des revenus du fournisseur provenant de sous-traitants autochtones pendant l'année considérée ou les années passées.



# Responsabilité environnementale

Le tableau suivant présente les résultats de nos principales mesures environnementales de 2022 à 2024.

Indicateur	Mesure	2022	2023	2024
Consommation énergétique (MWh) <sup>1</sup>	Gaz naturel	181 840	160 912	<b>152 838</b>
	Mazout pour le chauffage	10 213	8 176	<b>7 069</b>
	Propane	1 114	845	<b>792</b>
	Diesel	89	64	<b>67</b>
	Consommation de propane et de gaz naturel comprimé (GNC) par le parc de véhicules appartenant à la Société	128	12	<b>55</b>
	Consommation d'essence par le parc de véhicules appartenant à la Société	209 415	212 367	<b>204 454</b>
	Consommation de diesel par le parc de véhicules appartenant à la Société	61 676	60 778	<b>42 564</b>
	Électricité	271 295	271 600	<b>266 768</b>
	Consommation totale d'énergie	735 770	714 755	<b>674 608</b>
Intensité énergétique (MWh par milliard de dollars de revenus)	Intensité énergétique	102 446	102 784	<b>109 835</b>
Électricité provenant de sources non émettrices (%) <sup>2</sup>	Consommation d'électricité provenant de sources non émettrices	78 %	83 %	<b>88 %</b>
Émissions directes de GES (portée 1) en kt éq. CO <sub>2</sub> – Installations <sup>3</sup>	Gaz naturel	33,5	29,6	<b>28,0</b>
	Mazout pour le chauffage	2,6	2,1	<b>1,8</b>
	Propane	0,2	0,2	<b>0,2</b>
	Diesel	0,0	0,0	<b>0,0</b>
	Émissions fugitives	1,0	1,7	<b>2,2</b>

1. Correspond à la consommation d'énergie des immeubles et du parc de véhicules sous notre contrôle opérationnel. Consultez notre [Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre](#) pour en savoir plus sur les sources des données et la méthodologie de calcul et de présentation de ces mesures.

2. L'électricité provenant de sources non émettrices est celle qui est produite à partir de sources renouvelables (hydro, solaire, éolienne et biomasse) ou carboneutres (nucléaire). Le pourcentage de consommation d'électricité provenant de sources non émettrices est calculé en regroupant 100 % de notre consommation d'électricité auprès de fournisseurs de services publics lorsque l'approvisionnement en électricité est généré principalement par ces sources (97 % ou plus), tel qu'il est déterminé sur le site Web du fournisseur de services publics, et 90 % de notre consommation d'électricité en Ontario, en fonction de la production énergétique du réseau affichée sur le site Web de la SIERE, puis divisée par notre consommation totale d'électricité.

3. Consultez notre [Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre](#) pour en savoir plus sur les sources des données et la méthodologie de calcul et de présentation de ces mesures.



Indicateur	Mesure	2022	2023	2024
Émissions directes de GES (portée 1) en kt éq. CO <sub>2</sub> – Parc de véhicules <sup>1</sup>	Consommation de propane et de GNC par le parc de véhicules appartenant à la Société	0,0	0,0	<b>0,0</b>
	Consommation d'essence et de diesel par le parc de véhicules appartenant à la Société	65,9	66,4	<b>59,8</b>
Émissions indirectes de GES (portée 2) en kt éq. CO <sub>2</sub> <sup>1</sup>	Électricité – en fonction de l'emplacement	31,0	29,3	<b>28,5</b>
	Électricité – en fonction du marché	25,6	15,3	<b>11,5</b>
Autres émissions indirectes de GES (portée 3) en kt éq. CO <sub>2</sub> <sup>1,2</sup>	Catégorie 1 : Biens et services achetés	108,9	111,7	<b>92,4</b>
	Catégorie 2 : Biens d'équipement	38,8	45,0	<b>38,7</b>
	Catégorie 3 : Activités liées au carburant et à l'énergie	36,9	32,7	<b>30,6</b>
	Catégorie 4 : Transport et distribution en amont (total)	538,6	449,6	<b>404,1</b>
	Transport terrestre du régime intérieur	259,7	255,8	<b>229,0</b>
	Transport ferroviaire	1,4	1,1	<b>1,1</b>
	Transport aérien de départ du régime international	18,9	19,2	<b>16,4</b>
	Transport aérien du régime intérieur	214,1	131,7	<b>119,2</b>
	Transport terrestre du régime international	4,1	4,0	<b>3,6</b>
	Factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS)	33,7	31,6	<b>29,1</b>
	Services urbains fusionnés (SUF)	6,6	6,2	<b>5,6</b>
	Catégorie 5 : Déchets générés au cours des opérations	10,4	10,7	<b>9,2</b>
	Catégorie 6 : Voyages d'affaires	10,0	10,2	<b>6,5</b>
	Catégorie 7 : Déplacements domicile-travail du personnel	85,1	84,7	<b>76,8</b>
	Catégorie 12 : Traitement de fin de vie des produits vendus	0,5	0,5	<b>0,5</b>
Catégorie 15 : Investissements	137,7	124,7	<b>114,2</b>	
Émissions totales de GES (en kt éq. CO <sub>2</sub> )	Total portée 1	103,3	100,0	<b>92,0</b>
	Total portées 1 et 2 (en fonction du marché)	128,8	115,3	<b>103,5</b>
	Total portée 3	966,9	869,7	<b>773,0</b>
	Total portées 1, 2 (en fonction du marché) et 3	1 095,8	985,1	<b>876,5</b>
Intensité des émissions (en kt éq. CO <sub>2</sub> par milliard de dollars de revenus)	Intensité des émissions de portées 1 et 2 (en fonction du marché)	17,9	16,6	<b>16,9</b>

1. Consultez notre [Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre](#) pour en savoir plus sur les sources des données et la méthodologie de calcul et de présentation de ces mesures.

2. Les données de 2022 et 2023 ont été retraitées pour refléter la mise à jour des facteurs d'émission et la cession de SCI et d'Innovaposte.



Indicateur	Mesure	2022	2023	2024
Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ) et autres émissions atmosphériques importantes (en tonnes métriques)	Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )	36,4	36,9	<b>34,6</b>
	Oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> )	4,6	4,6	<b>3,9</b>
	Particules en suspension (PM)	2,2	2,2	<b>2,2</b>
Eau (en mètres cubes)	Utilisation totale d'eau	407 442	S. O. <sup>1</sup>	<b>S. O.<sup>1</sup></b>
Déchets générés (en tonnes métriques) <sup>2</sup>	Poids total des déchets générés	40 454	41 584	<b>33 404</b>
	Emplacements de Postes Canada couverts par pieds carrés (%)	100 %	100 %	<b>100 %</b>
	Poids total des déchets envoyés aux sites d'enfouissement	13 530	13 682	<b>11 134</b>
	Poids total des déchets recyclés	26 925	27 902	<b>22 270</b>
	Taux de détournement	66,6 %	67,1 %	<b>66,7 %</b>
Emballages et matières recyclées	Poids des produits d'emballage vendus à la clientèle de Postes Canada (en tonnes métriques) <sup>3</sup>	S. O.	S. O.	<b>1 423,3</b>
	Carton pour boîtes	S. O.	S. O.	<b>162,0</b>
	Carton ondulé	S. O.	S. O.	<b>690,1</b>
	Papier	S. O.	S. O.	<b>32,9</b>
	Papier kraft	S. O.	S. O.	<b>37,0</b>
	Papier laminé	S. O.	S. O.	<b>203,0</b>
	Plastique flexible	S. O.	S. O.	<b>298,3</b>
	Pourcentage de contenu recyclé dans les produits d'emballage vendus à la clientèle de Postes Canada <sup>4</sup>	S. O.	S. O.	<b>65 %</b>

1. En raison de la date de disponibilité des données, l'utilisation d'eau en 2023 et 2024 n'était pas connue au moment de la publication.

2. Les données de 2024 sur les déchets reflètent l'amélioration des données du nouveau transporteur de déchets.

3. Le poids total des produits d'emballage vendus à la clientèle de Postes Canada correspond à la somme du poids total des produits et des fournitures d'expédition vendus (p. ex., boîtes, enveloppes prépayées, film à bulles) aux points de vente de Postes Canada, en ligne et à la clientèle commerciale (y compris les emballages extérieurs comme les emballages en plastique) au cours de la période visée par le rapport. La valeur correspond au total des volumes de ventes de produits multiplié par le poids des produits. Les volumes de ventes correspondent au nombre total d'unités vendues au cours de la période visée par le rapport. Le poids des produits est saisi manuellement (c.-à-d. lors de la pesée des produits à une installation de Postes Canada).

4. Le pourcentage de contenu recyclé dans les produits d'emballage vendus à la clientèle de Postes Canada est calculé à partir des spécifications des produits et des attestations des fournisseurs des produits d'emballage. Cette valeur est calculée en multipliant le poids des produits par le pourcentage de contenu recyclé, puis en divisant la somme du poids total du contenu recyclé par la somme du poids total des produits d'emballage vendus à la clientèle de Postes Canada au cours de la période visée par le rapport.



# Personnes et culture

Le tableau suivant présente les résultats de nos mesures liées aux personnes et à la culture de 2022 à 2024.

Indicateur	Mesure	2022	2023	2024
Accidents du travail	Taux de fréquence totale des blessures	5,89	5,42	<b>5,46</b>
	Taux de fréquence des blessures entraînant des pertes de temps	2,68	2,27	<b>2,12</b>
	Taux de gravité globale des blessures	287	260	<b>328</b>
	Taux de collisions de véhicules	10,9 %	9,6 %	<b>7,7 %</b>
	Chutes et glissades	1 166	925	<b>812</b>
	Incidents liés à la manutention du matériel	949	659	<b>844</b>
	Incidents liés à la violence et au harcèlement en milieu de travail	553	886	<b>1 075</b>
Répartition du personnel par région (y compris les personnes qui sont en congé non payé)	Alberta	10,7 %	10,6 %	<b>10,4 %</b>
	Colombie-Britannique	12,9 %	12,7 %	<b>12,9 %</b>
	Île-du-Prince-Édouard	0,4 %	0,4 %	<b>0,4 %</b>
	Manitoba	3,7 %	3,8 %	<b>3,7 %</b>
	Nouveau-Brunswick	2,4 %	2,4 %	<b>2,5 %</b>
	Nouvelle-Écosse	3,3 %	3,3 %	<b>3,3 %</b>
	Nunavut	0,1 %	0,1 %	<b>0,1 %</b>
	Ontario	41,7 %	41,4 %	<b>40,9 %</b>
	Québec	19,0 %	19,5 %	<b>19,9 %</b>
	Saskatchewan	3,5 %	3,5 %	<b>3,6 %</b>
	Terre-Neuve-et-Labrador	2,0 %	2,0 %	<b>2,1 %</b>
	Territoires du Nord-Ouest	0,1 %	0,1 %	<b>0,1 %</b>
Yukon	0,1 %	0,1 %	<b>0,1 %</b>	



Indicateur	Mesure	2022	2023	2024
Diversité du personnel <sup>1</sup> (analyse de l'effectif, rapport opérationnel)	Effectif global – Femmes	47,4 %	47,4 %	<b>47,3 %</b>
	Effectif global – Autochtones	3,1 %	3,3 %	<b>3,5 %</b>
	Effectif global – Personnes en situation de handicap	7,9 %	8,5 %	<b>9,1 %</b>
	Effectif global – Minorités visibles	24,9 %	26,1 %	<b>26,6 %</b>
	Haute direction <sup>2</sup> – Femmes	43,5 %	41,7 %	<b>42,6 %</b>
	Haute direction <sup>2</sup> – Autochtones	0,0 %	0,0 %	<b>1,5 %</b>
	Haute direction <sup>2</sup> – Personnes en situation de handicap	22,6 %	20,8 %	<b>20,6 %</b>
	Haute direction <sup>2</sup> – Minorités visibles	14,5 %	13,9 %	<b>14,7 %</b>
Engagement du personnel	Taux de participation au sondage sur l'engagement (%)	53 %	46 %	<b>S. O.</b>
	Indice d'engagement	71	70	<b>S. O.</b>
	Part du personnel affirmant que Postes Canada est une entreprise écoresponsable (%)	49 %	52 %	<b>S. O.</b>
Formation et perfectionnement	Heures de formation offertes	829 000	927 500	<b>724 000</b>
	Nombre moyen d'heures de formation par année par personne	12	14	<b>11</b>
Acquisition de talents <sup>1</sup>	Total de nouvelles embauches	12 678	12 368	<b>8 177</b>
	Femmes (%)	47,5 %	46,1 %	<b>45,9 %</b>
	Autochtones (%)	4,5 %	4,9 %	<b>6,0 %</b>
	Personnes en situation de handicap (%)	9,3 %	10,5 %	<b>11,4 %</b>
	Minorités visibles (%)	33,5 %	33,6 %	<b>30,5 %</b>
Rétention du personnel	Taux de roulement du personnel (permanent à temps plein et à temps partiel) – départs volontaires	S. O.	5,6 %	<b>5,9 %</b>
	Taux de roulement du personnel (permanent à temps plein et à temps partiel) – départs involontaires	S. O.	0,5 %	<b>0,5 %</b>
	Taux de roulement du personnel (permanent à temps plein et à temps partiel) – global	7,4 %	6,1 %	<b>6,4 %</b>
Congé parental	Nombre de membres du personnel en congé parental <sup>3</sup>	1 648	1 530	<b>1 462</b>

1. Selon l'auto-identification.

2. Comprend les directeurs généraux et directrices générales, ainsi que les échelons supérieurs.

3. Représente le congé de maternité et le congé parental. Certaines personnes peuvent compter dans le total de plus d'une année si leur congé chevauche des années.



Indicateur	Mesure	2022	2023	2024
Régimes de retraite	Régime à cotisations déterminées – Nombre de personnes participantes actives	6 060	6 839	<b>7 283</b>
	Régime à cotisations déterminées – Cotisations de Postes Canada	23 M\$	28 M\$	<b>33 M\$</b>
	Régime à cotisations déterminées – Cotisations des personnes participantes	14 M\$	17 M\$	<b>19 M\$</b>
	Régime à prestations déterminées – Nombre de personnes participantes actives	52 984	52 071	<b>52 071</b>
	Régime à prestations déterminées – Obligation prévue au titre des prestations	27 167 M\$	28 773 M\$	<b>29 851 M\$</b>
	Régime à prestations déterminées – Valeur estimée des actifs	29 520 M\$	30 837 M\$	<b>32 478 M\$</b>
	Régime à prestations déterminées – Cotisations pour service courant de Postes Canada	318 M\$	37 M\$	<b>0 \$</b>
	Régime à prestations déterminées – Cotisations des personnes participantes	296 M\$	251 M\$	<b>239 M\$</b>
Relations du travail	Griefs déposés	14 300	17 022	<b>17 532</b>
	Griefs en attente	24 875	26 172	<b>27 593</b>



# Répercussions socioéconomiques

Le tableau suivant présente nos résultats dans les catégories de l'engagement communautaire et de l'accessibilité de 2022 à 2024.

Indicateur	Mesure	2022	2023	2024
Engagement communautaire	Nombre de séances de sensibilisation sur la sécurité du courrier avec les chefs des communautés autochtones, les forces de l'ordre et les agentes et agents des postes locaux	120	125	<b>123</b>
	Nombre d'articles d'arrivée (soupçonnés de contenir des produits illicites) détectés, inspectés et retirés du système postal, en collaboration avec les communautés autochtones et du Nord qui se sont identifiées comme des communautés où la vente d'alcool est interdite	3 574	3 191	<b>3 675</b>
	Subventions (en millions de dollars) versées par la Fondation communautaire de Postes Canada	1,3 \$	1,2 \$	<b>1,3 \$</b>
	Nombre total d'organismes financés par la Fondation communautaire de Postes Canada	101	84	<b>106</b>
Accessibilité numérique	Taux d'accessibilité numérique pour tous les produits numériques actifs (%)	88,8 %	92,0 %	<b>93,3 %</b>
Programme de mesures d'adaptation pour la livraison	Nouvelles mesures d'adaptation approuvées	2 152	2 004	<b>1 728</b>
	Total des mesures d'adaptation actives	16 119	16 753	<b>17 540</b>



# Index des normes de la Global Reporting Initiative

Le Rapport sur le développement durable et le Supplément sur la transparence ESG 2024 de Postes Canada ont été préparés conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI). L'index suivant indique où trouver des renseignements liés à chaque critère de la GRI, que ce soit dans le Rapport sur le développement durable 2024, dans le présent supplément ou au moyen de liens vers d'autres sources, au besoin. Certains éléments sont accompagnés d'un bref énoncé contenant des commentaires ou des renseignements supplémentaires.

Pour obtenir un résumé des indicateurs de rendement clés ESG des cinq dernières années, veuillez consulter les sections « [Pratiques responsables](#) », « [Responsabilité environnementale](#) », « [Personnes et culture](#) » et « [Répercussions socioéconomiques](#) » du présent supplément.

## Éléments généraux d'information

Catégorie	Numéro de l'élément	Exigences	Réponse
Éléments généraux d'information	2-1	Questions relatives à l'organisation	Voir la section « À propos du présent rapport » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-2	Entités comprises dans les rapports sur le développement durable de l'organisation	Voir la section « À propos du présent rapport » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-3	Période et fréquence de production de rapports et point de contact	Voir la section « À propos du présent rapport » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-4	Retraitement de l'information	Des retraitements ont été effectués pour corriger nos inventaires de gaz à effet de serre (GES) de 2019 à 2023 à la suite de mises à jour méthodologiques visant à accroître l'exactitude de nos rapports sur les émissions de GES. Voir la section « Plan de transition climatique » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-5	Vérification externe	Voir la section « <a href="#">À propos du présent rapport</a> » de ce supplément.
	2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Voir la section « Comment nous créons une valeur durable » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> . Aucun changement important n'a été apporté à nos activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires au cours de l'année visée par la déclaration.
	2-7	Personnel	Voir les sections « Comment nous créons une valeur durable » et « Équité, diversité et inclusion » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> . Les données fournies reflètent l'effectif au 31 décembre 2024.
	2-8	Travailleurs et travailleuses qui ne sont pas des employé(e)s	Notre personnel contractuel est inclus dans notre nombre total d'employés et employées à temps plein. Le personnel contractuel de Postes Canada fournit un soutien sur appel pour répondre aux exigences opérationnelles. Voir la section « Comment nous créons une valeur durable » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> . Les données fournies reflètent l'effectif au 31 décembre 2024.



Catégorie	Numéro de l'élément	Exigences	Réponse
Éléments généraux d'information	2-9	Structure et composition de la gouvernance	Voir la section « Gouvernance d'entreprise » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> . Voir aussi : Mandat et responsabilité du Conseil : site Web de Postes Canada : <a href="#">Rôle du Conseil d'administration</a> . Diversité au sein du Conseil : site Web de Postes Canada : <a href="#">Biographies des administrateurs</a> , <a href="#">Diversité du Conseil d'administration</a> .
	2-10	Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir la section « Gouvernance d'entreprise » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir la section « Gouvernance d'entreprise » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des répercussions	Voir la section « Gouvernance d'entreprise » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-13	Délégation de la responsabilité pour la gestion des répercussions	Voir la section « Gouvernance d'entreprise » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-14	Rôle du plus haut organe de gouvernance dans la production de rapports sur le développement durable	Voir la section « Gouvernance d'entreprise » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-15	Conflits d'intérêts	Voir la section « Gouvernance d'entreprise » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-16	Communication des préoccupations majeures	Postes Canada traite les préoccupations majeures des groupes d'intérêt, de la population et de la clientèle au moyen de la correspondance de la Société, en transmettant les questions critiques à la haute direction. Postes Canada traite également les préoccupations des administrations municipales, provinciales et fédérale par l'entremise des canaux établis des affaires gouvernementales et communautaires, en acheminant les questions critiques à la haute direction qui, à son tour, en fait part au Conseil d'administration. Voir la section « Gouvernance d'entreprise » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir la section « Gouvernance d'entreprise » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-18	Évaluation du rendement de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir la section « Gouvernance d'entreprise » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> . Voir aussi : site Web de Postes Canada : <a href="#">Gouvernance d'entreprise</a> et <a href="#">Rôle du Conseil d'administration</a> .
	2-19	Politiques de rémunération	Voir la section « Gouvernance d'entreprise » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> . Voir le site Web du gouvernement du Canada : <a href="#">Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État</a> et <a href="#">Échelles salariales et prime de rendement maximum pour les personnes nommées par le gouverneur en conseil</a> .
2-20	Procédé pour déterminer la rémunération	Voir le site Web du gouvernement du Canada : <a href="#">Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État</a> et <a href="#">Échelles salariales et prime de rendement maximum pour les personnes nommées par le gouverneur en conseil</a> .	
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle totale	Voir la section « <a href="#">Pratiques responsables</a> » du présent rapport.	



Catégorie	Numéro de l'élément	Exigences	Réponse
Éléments généraux d'information	2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Voir le « Message du président du Conseil d'administration » et le « Message du président-directeur général et de la chef des affaires juridiques et corporatives » dans le <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-23	Engagements fondamentaux	Voir la section « Éthique et conformité » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-24	Intégration des engagements fondamentaux	<p>Voir les sections « Gouvernance selon les critères ESG », « Éthique et conformité », « Investissement responsable » et « Approvisionnement responsable » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a>. Les politiques de la Société décrivent les engagements ou les attentes de Postes Canada à l'égard de questions importantes pour ses activités commerciales et sa réputation. Ces politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• sont établies pour orienter les décisions, les mesures, les comportements et les pratiques. Elles ont nécessairement une vaste portée de sorte que la Société puisse traiter les problèmes de façon uniforme au sein de tous ses secteurs;</li><li>• s'appliquent à tout le personnel;</li><li>• définissent les paramètres (normes et attentes) en fonction desquels la direction devrait prendre ses décisions de gestion actuelles et ultérieures, et orientent les mesures et les comportements au sein de Postes Canada et à l'extérieur. Les politiques répondent aux besoins internes (p. ex., conflit d'intérêts), aux tendances extérieures (p. ex., contributions, pratiques de marketing et pratiques concurrentielles) et aux exigences législatives (p. ex., <i>Loi sur les langues officielles</i>, <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>). Les politiques fournissent une base pour la prise de décisions opérationnelles et administratives internes. Elles sont conformes à l'orientation du <a href="#">Code de conduite</a> et fournissent des renseignements pour un secteur d'activité précis.</li></ul> <p>Les pratiques d'entreprise permettent de normaliser la manière dont Postes Canada exploite son entreprise et applique ses politiques, ses règlements et ses décisions correspondantes. La description des pratiques contribue à leur application uniforme dans l'ensemble de la Société. Les pratiques d'entreprise sont destinées à des groupes précis de membres du personnel. Par exemple, les pratiques d'embauche sont rédigées à l'intention des chefs d'équipe.</p>
	2-25	Procédés pour remédier aux répercussions négatives	Voir les sections « Renouveler les relations avec les peuples autochtones », « Éthique et conformité », « Plan de transition climatique », « Objectif zéro déchet », « Équité, diversité et inclusion » et « Relations du travail » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-26	Mécanismes pour obtenir des conseils et soulever des préoccupations	Voir les sections « Éthique et conformité » et « Relations du travail » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-27	Conformité aux lois et aux règlements	Voir la section « Éthique et conformité » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .



Catégorie	Numéro de l'élément	Exigences	Réponse
Éléments généraux d'information	2-28	Adhésion à des associations	Postes Canada est membre des associations suivantes : PAC Global, Conseil du bâtiment durable du Canada, Engagement climatique Canada, Climate Action 100+, Conseil canadien pour l'entreprise autochtone, Conseil canadien des fournisseurs autochtones et des minorités visibles, Women Business Enterprises Canada Council, Groupe de courrier écoresponsable, Initiative de solutions de livraison urbaine et Fondation Rick Hansen, entre autres.
	2-29	Approche de l'implication des parties prenantes	Voir la section « Stratégie ESG » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	2-30	Accords de négociation collective	Voir la section « Relations du travail » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Enjeux pertinents	3-1	Processus pour déterminer les enjeux pertinents	Voir la section « Stratégie ESG » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	3-2	Liste des enjeux pertinents	Voir la section « Stratégie ESG » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	3-3	Gestion des enjeux pertinents	Des précisions sur la gestion de chaque enjeu sont présentées dans la section pertinente du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Biodiversité	101-1	Politiques visant à atténuer et à inverser notre incidence sur la biodiversité	Voir la section « Protection de la biodiversité » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	101-4	Détermination des répercussions de nos activités sur la biodiversité	Voir la section « Protection de la biodiversité » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Performance économique	201-1	Valeur économique directe créée et distribuée	Voir la section « Comment nous créons une valeur durable » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> . Voir aussi la section « <a href="#">Pratiques responsables</a> » du présent rapport et le <a href="#">Rapport annuel de Postes Canada de 2024</a> .
	201-2	Incidences financières et autres risques et occasions liés aux changements climatiques	Voir la section « Plan de transition climatique » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	201-3	Obligations au titre du régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Voir la section « Gestion des talents » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	201-4	Aide financière reçue du gouvernement	Aucune aide financière n'a été reçue du gouvernement au cours de la période de rapport.
	203-1	Investissements dans l'infrastructure et services soutenus	Voir la section « Comment nous créons une valeur durable » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	203-2	Incidences économiques indirectes importantes	Voir la section « Comment nous créons une valeur durable » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Pratiques d'approvisionnement	204-1	Proportion des dépenses attribuée aux fournisseurs locaux	En 2024, 95 % des dépenses contrôlables ont été effectuées auprès de fournisseurs locaux au Canada.



Catégorie	Numéro de l'élément	Exigences	Réponse
Lutte contre la corruption	205-1	Évaluation du risque de corruption des opérations	Les Services de sécurité et d'enquête (SSE) sont responsables de la surveillance et de l'interprétation de la Politique antifraude de Postes Canada et doivent la tenir à jour. Les enquêtes sont menées selon des méthodes et procédures d'enquête établies et en conformité avec les exigences réglementaires et législatives. De plus, les SSE enquêtent sur d'autres catégories de fraude qui ne sont pas couvertes par les exigences législatives, comme la cyberfraude, l'atteinte à la protection des données, les activités suspectes impliquant le blanchiment d'argent, les menaces internes, la fraude liée au réacheminement du courrier, etc., pour veiller à ce que toutes les catégories de fraude émergentes continuent d'être surveillées ou prévenues. Les résultats des enquêtes font l'objet de communications ou de discussions uniquement avec les personnes qui bénéficient d'un droit et d'un besoin légitimes de savoir. Postes Canada demandera restitution de toute perte subie à la suite d'un acte de fraude.
	205-2	Communication et formation sur les politiques et procédures de lutte contre la corruption	Postes Canada a mis en place une politique interne de lutte contre la fraude. Le personnel est tenu de respecter les politiques de l'entreprise telles qu'elles sont énoncées dans notre <a href="#">Code de conduite</a> . Consultez le <a href="#">Code de conduite</a> de Postes Canada pour en savoir plus.
	205-3	Confirmation des incidents de corruption et mesures prises	Voir la section « Éthique et conformité » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Comportement anticoncurrentiel	206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel, les pratiques antitrust et les pratiques de monopole	Voir la section « Éthique et conformité » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Articles	301-2	Articles auxiliaires utilisés	Voir la section « Produits et services écoresponsables » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Énergie	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Voir la section « Plan de transition climatique » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	302-3	Intensité énergétique	Voir la section « <a href="#">Responsabilité environnementale</a> » du présent rapport.
	302-4	Réduction de la consommation énergétique	Voir la section « Plan de transition climatique » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Émissions	305-1	Émissions directes de GES (portée 1)	Voir la section « Plan de transition climatique » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	305-2	Émissions indirectes de GES (portée 2)	Voir la section « Plan de transition climatique » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	305-3	Autres émissions indirectes de GES (portée 3)	Voir la section « Plan de transition climatique » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	305-4	Intensité des émissions de GES	Voir la section « Plan de transition climatique » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	305-5	Réduction des émissions de GES	Voir la section « Plan de transition climatique » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	305-6	Émission de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	Postes Canada ne produit actuellement aucune émission de SACO dans le cadre de ses activités.
	305-7	Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ) et autres émissions atmosphériques importantes	Voir la section « <a href="#">Responsabilité environnementale</a> » du présent rapport.



Catégorie	Numéro de l'élément	Exigences	Réponse
Déchets	306-1	Production de déchets et répercussions importantes liées aux déchets	Voir la section « Objectif zéro déchet » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	306-2	Déchets par type et par méthode d'élimination	Voir la section « Objectif zéro déchet » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	306-3	Déchets générés	Voir la section « Objectif zéro déchet » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	306-4	Déchets soustraits à l'élimination	Voir la section « Objectif zéro déchet » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	306-5	Déchets destinés à l'élimination	Voir la section « Objectif zéro déchet » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Évaluation environnementale des fournisseurs	308-1	Nouveaux fournisseurs ayant fait l'objet de vérifications au moyen de critères sociaux	Voir la section « Approvisionnement responsable » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Embauche	401-1	Nouvelle embauche et roulement du personnel	Voir la section « Gestion des talents » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	401-2	Avantages sociaux offerts au personnel à temps plein qui ne sont pas offerts au personnel temporaire ou à temps partiel	Voir la section « Gestion des talents » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	401-3	Congé parental	Voir la section « Gestion des talents » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Relations entre la direction et le personnel salarié	402-1	Délais minimaux de préavis en cas de changements opérationnels	Nos conventions collectives contiennent des dispositions pour les avis de changements, tels que les changements techniques et technologiques (habituellement des préavis de 120 jours) et des réorganisations (habituellement des préavis de 30 à 90 jours). L'état de ces accords de négociation collective est reflété dans la section « Relations du travail » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Santé et sécurité au travail	403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité	Voir la section « Santé, sécurité et bien-être » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	403-2	Repérage des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	Voir la section « Santé, sécurité et bien-être » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	403-3	Services de santé au travail	Voir la section « Santé, sécurité et bien-être » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	403-4	Participation de l'effectif, consultation et communication sur la santé et la sécurité au travail	Voir la section « Santé, sécurité et bien-être » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .



Catégorie	Numéro de l'élément	Exigences	Réponse
Santé et sécurité au travail	403-5	Formation de l'effectif sur la santé et la sécurité au travail	Voir la section « Santé, sécurité et bien-être » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	403-6	Promotion de la santé de l'effectif	Voir la section « Santé, sécurité et bien-être » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	403-7	Prévention et atténuation des répercussions sur la santé et la sécurité au travail directement liées aux relations d'affaires	Voir la section « Santé, sécurité et bien-être » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	403-8	Effectif couvert par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Voir la section « Santé, sécurité et bien-être » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	403-9	Accidents du travail	Voir la section « Santé, sécurité et bien-être » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	403-10	Mauvaise santé liée au travail	Voir la section « Santé, sécurité et bien-être » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Formation et éducation	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par année par membre du personnel	Voir la section « Gestion des talents » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	404-2	Programmes de perfectionnement des compétences des membres du personnel et programmes d'aide à la transition	Voir la section « Gestion des talents » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	404-3	Pourcentage de l'effectif recevant régulièrement des évaluations du rendement et du perfectionnement professionnel	Voir la section « Gestion des talents » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Diversité et égalité des chances	405-1	Diversité des organes de gouvernance et du personnel	Voir les sections « Gouvernance d'entreprise » et « Équité, diversité et inclusion » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	405-2	Rapport entre le salaire de base et la rémunération des femmes et des hommes	Voir la section « Gestion des talents » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Lutte contre la discrimination	406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Voir les sections « Éthique et conformité » et « Équité, diversité et inclusion » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Liberté syndicale et négociation collective	407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Voir la section « Relations du travail » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .



Catégorie	Numéro de l'élément	Exigences	Réponse
Travail des enfants	408-1	Opérations et fournisseurs susceptibles de se trouver liés à des incidents de travail des enfants	<p>Postes Canada exerce ses activités uniquement au Canada et juge qu'il n'y a aucun risque important lié aux incidents touchant le travail des enfants. Aucun fournisseur n'a été identifié comme présentant un risque important pour les incidents liés au travail des enfants.</p> <p>Postes Canada a élaboré des lignes directrices à l'intention des fournisseurs qui exigent que ceux-ci se conforment à toutes les normes internationales et respectent toutes les lois nationales applicables liées aux droits de la personne et du travail. Au cours d'un processus de demande de proposition, une diligence raisonnable est exercée au moyen d'exigences cotées, de références de la clientèle et de visites sur place afin d'évaluer l'expérience et l'expertise des fournisseurs pour tous les contrats qui le justifient. Pour les projets où un sous-traitant effectue la majorité du travail, les entrepreneurs de Postes Canada sont tenus d'exercer la même diligence raisonnable et sont tenus responsables de la qualité et de la ponctualité du travail effectué.</p> <p>Conformément à la <i>Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement</i>, Postes Canada doit publier un rapport annuel décrivant les mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail des enfants à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement. Voir le <a href="#">Code de conduite des fournisseurs</a>, le <a href="#">Rapport sur la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement</a> de Postes Canada et la section « Approvisionnement responsable » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a>.</p>
Travail forcé ou obligatoire	409-1	Opérations et fournisseurs susceptibles de se trouver liés à des incidents de travail forcé ou obligatoire	<p>Postes Canada exerce ses activités uniquement au Canada et juge qu'il n'y a aucun risque important lié aux incidents touchant le travail forcé ou obligatoire. Aucun fournisseur n'a été identifié comme présentant un risque important pour les incidents qui touchent le travail forcé ou obligatoire.</p> <p>Postes Canada a élaboré des lignes directrices à l'intention des fournisseurs qui exigent que ceux-ci se conforment à toutes les normes internationales et respectent toutes les lois nationales applicables liées aux droits de la personne et du travail. Au cours d'un processus de demande de proposition, une diligence raisonnable est exercée au moyen d'exigences cotées, de références de la clientèle et de visites sur place afin d'évaluer l'expérience et l'expertise des fournisseurs pour tous les contrats qui le justifient. Pour les projets où un sous-traitant effectue la majorité du travail, les entrepreneurs de Postes Canada sont tenus d'exercer la même diligence raisonnable et sont tenus responsables de la qualité et de la ponctualité du travail effectué.</p> <p>Conformément à la <i>Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement</i>, Postes Canada doit publier un rapport annuel décrivant les mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail des enfants à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement. Voir le <a href="#">Code de conduite des fournisseurs</a>, le <a href="#">Rapport sur la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement</a> de Postes Canada et la section « Approvisionnement responsable » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a>.</p>



Catégorie	Numéro de l'élément	Exigences	Réponse
Droits des peuples autochtones	411-1	Incidents de violations des droits des peuples autochtones	En 2024, aucune action en justice ou plainte n'a été déposée contre Postes Canada concernant les droits des peuples autochtones. Voir la section « Renouveler les relations avec les peuples autochtones » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> pour obtenir des précisions sur notre stratégie de réconciliation avec les communautés autochtones et du Nord. Voir aussi : site Web de Postes Canada : <a href="#">Réconciliation avec les Autochtones et le Nord</a> .
Communautés locales	413-1	Activités avec la communauté locale, évaluation des répercussions et programmes de développement	Voir les sections « Comment nous créons une valeur durable », « Accessibilité », « Renouveler les relations avec les peuples autochtones » et « Fondation communautaire » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Évaluation sociale des fournisseurs	414-1	Nouveaux fournisseurs ayant fait l'objet de vérifications au moyen de critères sociaux	Voir la section « Approvisionnement responsable » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Politique publique	415-1	Contributions politiques	Postes Canada est une société d'État fédérale et n'apporte aucune contribution financière ou en nature aux partis politiques ou aux politiciens et politiciennes.
Marketing et étiquetage	417-2	Incidents de non-conformité concernant les renseignements sur les produits et services et l'étiquetage	En 2024, Postes Canada n'a reçu aucune amende relative au non-respect des lois et des règlements.
	417-3	Incidents de non-conformité concernant la communication marketing	En 2024, Postes Canada n'a reçu aucune amende relative au non-respect des lois et des règlements.
Protection de la vie privée de la clientèle	418-1	Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée de la clientèle et perte de données sur la clientèle	Voir la section « Protection de la vie privée » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .



# Index des normes du Sustainability Accounting Standards Board

Le Rapport sur le développement durable 2024 contient des renseignements conformes aux recommandations des normes de fret aérien et logistique du secteur du transport du Sustainability Accounting Standards Board (SASB). L'index suivant indique où trouver des renseignements liés à chaque mesure comptable du SASB, que ce soit dans le Rapport sur le développement durable 2024, le présent supplément ou au moyen de liens vers d'autres sources, au besoin. Certains éléments sont accompagnés d'un bref énoncé contenant des commentaires ou des renseignements supplémentaires.

Pour obtenir un résumé des indicateurs de rendement clés ESG des quatre dernières années, veuillez consulter les sections « [Pratiques responsables](#) », « [Responsabilité environnementale](#) », « [Personnes et culture](#) » et « [Répercussions socioéconomiques](#) » du présent rapport.

Catégorie	Code du sujet de divulgation du SASB	Mesure comptable	Réponse
Émissions de gaz à effet de serre	TR-AF-110a.1	Émissions globales brutes de portée 1	Voir la section « Plan de transition climatique » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	TR-AF-110a.2	Discussion de la stratégie ou du plan à long et à court terme permettant de gérer les émissions de portée 1, les objectifs de réduction des émissions et une analyse du rendement par rapport à ces objectifs	Voir la section « Plan de transition climatique » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	TR-AF-110a.3	Carburant consommé par 1) le transport routier, pourcentage a) de gaz naturel et b) d'énergie renouvelable; et 2) le transport aérien, pourcentage a) des carburants alternatifs et b) des carburants durables	Voir la section « Plan de transition climatique » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Qualité de l'air	TR-AF-120a.1	Émissions atmosphériques des polluants suivants : 1) NO <sub>x</sub> (à l'exclusion du N <sub>2</sub> O), 2) SO <sub>x</sub> et 3) particules en suspension (PM <sub>10</sub> )	Voir la section « <a href="#">Responsabilité environnementale</a> » du présent rapport.
Pratiques de travail	TR-AF-310a.1	Pourcentage de chauffeuses et chauffeurs classés comme entrepreneur(e)s indépendant(e)s	S. O.
	TR-AF-310a.2	Montant total des pertes financières à la suite de procédures judiciaires associées aux infractions au droit du travail	S. O.
Santé et sécurité du personnel	TR-AF-320a.1	1) Taux de fréquence des accidents du travail (TRIR) et 2) taux d'accidents mortels pour a) le personnel direct et b) le personnel salarié	Voir la section « Santé, sécurité et bien-être » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .



Catégorie	Code du sujet de divulgation du SASB	Mesure comptable	Réponse
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	TR-AF-430a.2	Empreinte totale des gaz à effet de serre (GES) dans tous les modes de transport	Voir la section « <a href="#">Responsabilité environnementale</a> » du présent rapport.
	TR-AF-430a.3	Discussion sur les politiques et les stratégies visant à déterminer, évaluer et gérer les risques d'interruption des activités associés à la sécurité des transporteurs contractuels	S. O.
Gestion des accidents et de la sécurité	TR-AF-540a.1	Description de la mise en œuvre et des résultats d'un système de gestion de la sécurité	Voir la section « Santé, sécurité et bien-être » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
	TR-AF-540a.2	Nombre d'accidents d'avion	S. O.
	TR-AF-540a.3	Nombre d'incidents et d'accidents de la route	Voir la section « Santé, sécurité et bien-être » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .
Mesure de l'activité	TR-AF-000.A	Tonne-kilomètre payante (TKP) pour 1) le transport routier et 2) le transport aérien	S. O.
	TR-AF-000.B	Facteur de charge pour 1) le transport routier et 2) le transport aérien	S. O.
	TR-AF-000.C	Nombre de membres du personnel, nombre de camionneurs et camionneuses	Voir la section « Comment nous créons une valeur durable » du <a href="#">Rapport sur le développement durable</a> .



**Pour plus d'informations, consultez**  
[postescanada.ca/developpementdurable](https://postescanada.ca/developpementdurable)

™ Marque de commerce de la Société canadienne des postes